

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU SIPHEM DU 18 NOVEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le



ID : 033-243300696-20251118-DEL2025_17-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 novembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse à Gironde sur Dropt sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président.

Date de la convocation : **7 novembre 2025**

Délégués Titulaires en exercice :40 Délégués Suppléants en exercice : 40 Délégués présents : 23
Délégués Titulaires présents :17 Délégués Suppléants présents : 6 Délégués votants : 24
Délégués ayant donné procuration : 1

Mr Zakaria DAKIR a donné procuration à Mme Éléna JAUMAIN.

Délégués titulaires présents : Jean-Pierre GASNAULT, Éléna JAUMAIN, Olivier JONET, Florence PAREJA, Colin SHERIFFS, René CARDOIT, Didier COURRELONGUE, Michel DESQUEYROUX, Marie-Bernadette DULAU, Françoise DUPIOL-TACH, Graziella CHIAPPA, Jacques DEJEAN, Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, François MERVEILLEAU, Cyril ROUILLON, Bernard VICENTE.

Délégués suppléants présents : Lucienne BIES, François GUILLOMON, Robert BOMBARD, Eric DILLET, Bernard PLAT, Damien SUADEAU.

Délégués votants : Jean-Pierre GASNAULT, Éléna JAUMAIN, Olivier JONET, Florence PAREJA, Colin SHERIFFS, René CARDOIT, Didier COURRELONGUE, Michel DESQUEYROUX, Marie-Bernadette DULAU, Françoise DUPIOL-TACH, Graziella CHIAPPA, Jacques DEJEAN, Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, François MERVEILLEAU, Cyril ROUILLON, Bernard VICENTE, Lucienne BIES, François GUILLOMON, Robert BOMBARD, Eric DILLET, Bernard PLAT, Damien SUADEAU, Zakaria DAKIR.

Délégués excusés : Patrice CARBONNIER, Jacqueline SERRE, Lionel SOLANS, Nicolas BOURDY, Jean-Claude DUPIOL, Michelle LABROUCHE, Didier LAMBERT, Pascal LOSSE, Bernard DAURIAN, Denis ESPAGNET, Adeline PORTET, Jérémie GAILLARD, Sophie LAISNE, Anne-Marie LONGO, Serge POUJARDIEU, Christian SIMON, Didier TRISCOS, Sophie VAULTIER, Carine BUTLER, François ESTEVEZ, Milouda M'SSIEH, Chantal ROCHEREAU, Delphine SALVAGE, Joseph VERSCHUUR.

Délibération 2025-017 – Renouvellement de la ligne de trésorerie – Ouverture et modalités ligne de trésorerie

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie sur la période d'attente des versements des subventions de nos partenaires principaux (Anah, Département) ;

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 alinéa 20 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n°2021/018 prise en application de l'article L.2122-22 alinéa 20 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie 150 000 € ;

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie ;

Il est proposé aux membres présents d'autoriser Monsieur le Président à signer avec la Caisse d'Épargne le contrat de la ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

Montant	150 000€
Taux d'intérêt	€STER + marge 0.5%
Intérêts	Par débit d'office - mensuel sur le montant utilisé
Durée	1 an
Frais de dossier	150 €
Commission d'engagement	0 €
Commission de non utilisation	0.3%

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil de :

- ✓ **Autoriser** le président à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 €, auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée de 12 mois à compter du 8 janvier 2026,
- ✓ **Valider** les modalités du contrat de renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions citées ci-dessus,
- ✓ **Autoriser** le président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne,
- ✓ **Autoriser** le président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 033-243300696-20251118-DEL2025_17-DE

auprès de la Caisse d'Épargne

auprès de la Caisse d'Épargne aux

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le Conseil Syndical décide de :

- ✓ **Autoriser** le président à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 €, auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée de 12 mois à compter du 8 janvier 2026,
- ✓ **Valider** les modalités du contrat de renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions citées ci-dessus,
- ✓ **Autoriser** le président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne,
- ✓ **Autoriser** le président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Résultat du vote :

Votants : 24 Abstention :0 Pour :24 Contre :0

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les, jour, mois et année susdits et signé par les membres présents.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Le secrétaire de séance,

Graziella CHIAPPA

Le Président,

Michel FEYRIT

PUBLIÉE LE :

